

LE MINISTÈRE PÉDAGOGIQUE DE JACQUELINE

Frédéric DELFORGE

Le ministère pédagogique de Jacqueline Pascal a été bref. Il a duré huit ans, de 1653 à sa mort, le 4 octobre 1661. Jacqueline l'a vécu d'abord comme simple religieuse, puis ensuite comme sous-prieure de Port-Royal et maîtresse des novices.

Mais il est certain que de 1646 à son entrée à Port-Royal de Paris, le 4 janvier 1652, Jacqueline Pascal a connu l'effort pédagogique de Port-Royal et qu'elle a longuement réfléchi à l'aspect pédagogique du témoignage chrétien ¹.

Pour ceux qui se réfèrent à Saint-Cyran, ce ministère pédagogique se présente comme un aspect important du renouvellement de la vie de l'Église. Les religieuses de Port-Royal s'occupent activement d'éduquer des petites filles et des jeunes filles. Depuis 1637 les Petites Écoles permettent à des éducateurs qualifiés d'élever de jeunes garçons ou des adolescents dans la piété et les sciences ; la communauté des Solitaires, née elle aussi en 1637, participe très activement à cet effort. En fait c'est tout Port-Royal qui porte cette recherche pédagogique, dans la perspective même de Saint-Cyran. Car c'est à Saint-Cyran que se réfèrent les éducateurs de Port-Royal. Dans le *Règlement pour les enfants de Port-Royal* ², Jacqueline le cite comme référence

1. Les biographies de Jacqueline Pascal évoquent son ministère pédagogique, mais sans s'y attarder. Victor Cousin dans *Jacqueline Pascal*, (Paris, Didier, 1845) publie en *Appendices* une série de documents, dont le *Règlement pour les enfants de Port-Royal* (9^e édition, 1878, pp. 360-424). Dans *l'Éducation à Port-Royal* (Paris, 1887), Félix Cadet consacre les pages 54 à 69 à l'éducation des filles à Port-Royal. Le *Dictionnaire de pédagogie et d'instruction primaire* (Paris, 1888, sous la direction de F. Buisson) comporte des articles sur Blaise Pascal et Jacqueline Pascal. Au tome II, un article consacré à PASCAL (Jacqueline) (pp. 2215 à 2218) rappelle brièvement la vie de Jacqueline Pascal, analyse la lettre du 26 octobre 1655 de Jacqueline à Blaise sur une nouvelle méthode de lecture, et enfin résume le *Règlement pour les enfants de Port-Royal*. L'article est signé I. [rénée] Carré, auteur d'un ouvrage intitulé *Les pédagogues de Port-Royal. Histoire des Petites Écoles*, Paris, 1887.

2. *Règlement pour les enfants de Port-Royal*, Jacqueline Pascal, in *Constitutions du monastère de Port-Royal*, Paris, 1665, pp. 422-528 (cité : *Règlement*).

indiscutable et utilise ses œuvres comme ouvrages de base³.

Au sein même de sa famille, Jacqueline ne porte pas seule le souci d'une authentique pédagogie chrétienne. Étienne Pascal a consacré beaucoup de forces et de temps à l'éducation de ses enfants et aux problèmes ainsi posés. Par ailleurs Blaise est pour Jacqueline un interlocuteur privilégié ; la lettre du 26 octobre 1655, écrite par Jacqueline à Blaise, révèle un indiscutable intérêt commun pour une amélioration de l'enseignement de la lecture ; c'est un problème important dont discutent la sœur et le frère ; il devait y en avoir d'autres.

Mais au-delà de Saint-Cyran et de la tendance augustinienne de l'Église catholique romaine, c'est tout un renouveau pédagogique qui anime l'Église chrétienne du XVII^e siècle. Jacqueline Pascal découvre très vite que les éducateurs et les éducatrices de Port-Royal ne sont pas seuls en lice. Dans l'Église catholique romaine d'autres groupes travaillent dans le même sens. Les Jésuites sont à l'œuvre depuis la seconde partie du XVI^e siècle. Oratoriens, Lazaristes, Sulpiciens, Eudistes marquent le XVII^e siècle d'un renouveau pédagogique de grande valeur.

Par ailleurs les Églises nées de la Réforme continuent un effort pédagogique qui a été considérable aux origines de la Réforme. L'Anglais Francis Bacon (1561-1626) et le Tchèque Jean-Amos Comenius (1592-1670) sont connus des pédagogues de Port-Royal, et leur apport n'est pas considéré comme négligeable, tant s'en faut.

Si le ministère pédagogique de Jacqueline Pascal a été bref, il se situe dans un contexte dynamique en ce qui concerne l'éducation chrétienne, et il constitue pour sœur Jacqueline de Sainte-Euphémie un aspect très important de son ministère à Port-Royal.

I. – DEUX TEXTES FONDAMENTAUX

Deux textes importants permettent de connaître et d'apprécier la pédagogie de Jacqueline Pascal. Il s'agit de sa *Lettre* du 26 octobre 1655 à Blaise Pascal et du *Règlement pour les enfants de Port-Royal*.

Lettre du 26 octobre 1655

Cette lettre, écrite à Port-Royal des Champs, entretient longuement Blaise Pascal d'un projet qu'il avait dû soumettre aux religieuses. Jacqueline écrit notamment à son frère :

Nos mères m'ont demandé de vous écrire, afin que vous me mandiez toutes les circonstances de votre méthode pour apprendre à lire par le *be*, *ce*, *de*, etc., où il ne faut point que les enfants sachent le nom des lettres. Car je vois bien comment on peut leur apprendre à lire par exemple *Jésu*, en le faisant prononcer *Je*, *e*, *ze*, *u*, mais je ne vois pas comment on leur peut faire

3. *Règlement*, pp. 428, 451, 452, 475, 516..

comprendre facilement que les lettres finissantes ne doivent pas ajouter d'e ; car naturellement, suivant cette méthode, ils diront *Jesuse* ; sinon qu'on leur apprenne qu'il ne faut prononcer l'e à la fin que lorsqu'il y est effectivement ; mais je ne vois pas comment leur apprendre à prononcer les consonnes qui suivent les voyelles, par exemple, *en*, car ils diront *ene* ; au lieu de prononcer *an*, comme veut souvent le français. De même pour *on*, ils diront *one* ; et même en leur faisant manger l'e, ils ne le diront de bon accent, si on ne leur apprend à part la prononciation de l'o avec l'n. Je n'en ai pas d'autres dans l'esprit ; mais je crois que vous les aurez prévus... ⁴

La méthode de Blaise Pascal est simple ; pour éviter de dérouter l'enfant qui apprend à lire, mieux vaut désigner les lettres par leurs sons que par leurs noms. Pourtant cette méthode présente quelques difficultés, et Jacqueline demande des explications complémentaires. Nous ne savons si Pascal a répondu aux questions de sa sœur ou s'il a jamais rédigé un texte au sujet de cette nouvelle méthode de lecture. Mais dans *La Grammaire Générale* (1660), Antoine Arnauld et Claude Lancelot intitulent le chapitre VI de la première partie : *D'une nouvelle Manière pour apprendre à lire facilement en toutes sortes de langues* ; s'appuyant sur les remarques de « quelques gens d'esprit », ils suggèrent que l'on désigne les lettres par « le nom de leur prononciation ». Parmi les gens d'esprit qu'invoquent les auteurs de *La Grammaire Générale* se trouvent Jacqueline et Blaise Pascal, sans oublier les autres pédagogues de Port-Royal soucieux d'améliorer l'apprentissage de la lecture.

Règlement pour les enfants de Port-Royal

Le *Règlement pour les enfants de Port-Royal* a été imprimé en 1665 à la suite des *Constitutions du monastère de Port-Royal* (Paris, 1665). Mais il est daté par Jacqueline Pascal du 15 avril 1657. Il ne s'agit pas d'un ouvrage théorique comme *Les règles de l'éducation des enfants* (2 volumes, Paris, 1687) de Pierre Coustel, c'est-à-dire d'un ouvrage de pédagogie « où il est parlé en détail de la manière dont il faut les conduire pour leur inspirer les sentiments d'une solide piété et pour leur apprendre parfaitement les belles-lettres ». Le *Règlement pour les enfants de Port-Royal* se veut le compte rendu fidèle de ce qui se pratique réellement au monastère de Port-Royal. Jacqueline parle d'une « reddition de compte » ⁵ ; elle dit comment elle s'est comportée « depuis quatre ans », donc depuis 1653. Ainsi l'ouvrage est né d'une pratique et non de considérations pédagogiques dont on pourrait tirer des conclusions générales ; l'*Avertissement* des éditeurs souligne même que pour l'extérieur il « ne serait pas toujours ni facile ni utile » de mettre un tel ouvrage en usage « dans toute cette exactitude » ⁷.

C'est à l'instigation d'Antoine Singlin que Jacqueline rédige cet ouvrage. Au printemps 1657 il y a près de dix ans qu'elle s'en est remise à

4. Victor Cousin, *Jacqueline Pascal*, Paris, 9^e édition, 1878, pp. 264-266.

5. *Règlement*, pp. 424, 477.

6. *Règlement*, p. 451.

7. *Règlement*, p. 422.

Antoine Singlin pour la direction de sa vie, et il ne lui vient pas à l'idée de discuter la demande de son directeur spirituel. Mais elle tarde à rédiger ce travail ; car elle a mal compris ce que voulait Singlin. En effet elle a cru que ce prêtre lui demandait de mettre par écrit la manière dont il fallait conduire les enfants ; Jacqueline ne se sent pas capable de rédiger un tel ouvrage. Mais Singlin a précisé le sens du travail à accomplir : il s'agit de rendre compte exactement de la manière dont Jacqueline conduit les enfants afin de « remarquer les fautes » qu'elle commet. Cet examen sérieux doit permettre à l'éducatrice de s'améliorer et donc de diminuer le nombre de ses fautes, fautes qui sont « de grands obstacles aux grâces ⁸ » que Dieu met dans les âmes enfantines.

Dans ce compte rendu qu'elle veut aussi exact que possible, Jacqueline fait méthodiquement le point en deux parties. La première partie rapporte le *Règlement de la journée* en 16 chapitres (avec développement sur les prières de la journée à l'avant-dernier chapitre) ; chaque chapitre comporte un certain nombre de paragraphes numérotés. La seconde partie traite *Du règlement des enfants* et comporte dix chapitres également subdivisés en paragraphes numérotés.

Le travail de Jacqueline Pascal, qui mérite d'être imprimé à la suite des *Constitutions du monastère*, est considéré par Port-Royal comme « une des plus belles pièces que l'on puisse voir en ce genre ⁹ ».

II. — L'ÉDUCATION DES FILLES A PORT-ROYAL

Le *Règlement pour les enfants de Port-Royal* et un certain nombre de textes disséminés dans les nombreux ouvrages nés de Port-Royal ou relatifs à Port-Royal permettent une connaissance assez précise de l'éducation des filles à Port-Royal. Cette éducation concerne un tout petit groupe d'enfants dont la vie est parfaitement organisée et l'instruction bien définie.

Un petit nombre d'enfants

Le monastère de Port-Royal permet à un petit nombre de filles d'être éduquées dans le cadre de la vie monastique. Dans le chapitre XVI des *Constitutions* il est écrit : « L'on ne prendra pas plus de douze petites filles au-dessous de dix ans ».

L'âge de dix ans semble la frontière entre le groupe des petites et le groupe des grandes. Le groupe des petites comprend donc des enfants qui vont de 3-4 ans à 10 ans.

La limite d'âge supérieure se situe théoriquement à seize ans ¹⁰. Mais

8. *Règlement*, p. 424.

9. « Addition à la Vie de Jacqueline Pascal », in *Vies intéressantes et édifiantes des religieuses de Port-Royal*, t. II, s.l., 1751, pp. 356-359. Voir Jean Mesnard, *Œuvres complètes de Blaise Pascal* t. I, Paris, 1964, Desclée de Brouwer, p. 674.

10. *Constitutions*, p. 100. A noter que les *Constitutions* consacrent le chapitre XVI, pp. 99-109 à *De l'instruction des petites filles*.

dans le *Règlement pour les enfants*, Jacqueline Pascal écrit : « Nous en avons de tous âges, depuis quatre ans jusqu'à dix-sept et dix-huit »¹¹.

Il n'est pas question de prendre n'importe quel enfant. Le chapitre XVI des *Constitutions* précise qu'au départ les parents doivent admettre le genre d'éducation donné à Port-Royal ; ces parents doivent s'en remettre à Dieu afin que les filles ainsi éduquées puissent être ou « Religieuses, ou du monde, selon qu'il plaira à Dieu d'en disposer »¹².

Port-Royal accepte aussi des orphelines, en particulier de 3 ou 4 ans ; dans ce cas elles peuvent demeurer au monastère au-delà de 16 ans.

Il est également possible de prendre « une ou deux innocentes pour leur faire charité par respect à leur prédestination, et pour les mettre à couvert des accidents fâcheux qui en peuvent arriver dans le monde »¹³.

Toutes ces filles sont internes et vivent toute l'année à Port-Royal, sauf peut-être quelques jours où elles peuvent aller dans leurs familles. La vie n'est pas rythmée par les vacances mais par les nombreuses fêtes religieuses.

La journée de travail

Le *Règlement des enfants* consacre toute son importante première partie au *Règlement de la journée*. Si le seizième paragraphe est consacré aux jours de fêtes (dimanches et fêtes religieuses hors dimanche), c'est que ces journées sont différentes des autres jours, du moins jusqu'à la fin de l'après-midi. Mais l'essentiel du compte rendu de Jacqueline Pascal concerne une journée normale¹⁴.

Il y a parallélisme entre la journée des enfants et la journée des religieuses, ne serait-ce que par les offices et les repas vécus en commun¹⁵.

On se lève tôt, à quatre heures ou à cinq heures pour les grandes et les moyennes ; les petites se lèvent « selon leurs besoins et leurs forces ». Les enfants s'habillent, se peignent, dans un parfait silence ; s'il faut quand même communiquer, on parle fort bas. C'est aussi un premier temps de prière.

A six heures et quart sonne la première messe. Vient ensuite le déjeuner, terminé au plus tard à sept heures et demie.

Commence alors un temps de travail personnel en chambre, suivi d'une lecture commentée que la maîtresse fait de huit heures jusqu'à tierce. Tout le

11. *Règlement*, p. 425.

12. *Constitutions*, p. 99.

13. *Constitutions*, p. 108.

14. Dans le *Supplément au nécrologe*, s.l., 1735, on trouve le *Règlement de la journée des enfants de l'école du Chesnay*, pp. 54-58, qui donne de manière similaire le contenu d'une journée des enfants des Petites Écoles qui sont au Chesnay, près de Versailles.

15. Dans le *Journal d'une élève de Port-Royal*, Paris, Ollendorf, 1904, Marcel Dhanys imagine une série de lettres de Charlotte de Pomponne (une des filles d'Arnauld de Pomponne) à son amie Madeleine de Louvois, la fille de Louvois, qui doit épouser François VIII de la Roche-Guyon, futur duc de la Rochefoucauld. Pour raconter la vie de Charlotte de Pomponne, l'auteur suit exactement le *Règlement pour les enfants de Port-Royal*. Le journal va du 2 octobre 1678 au 21 mai 1679 ; ce qui permet d'évoquer la mort de Madame de Longueville (15 avril 1679) et les événements de mai 1679 : départ des ecclésiastiques et des Solitaires, éloignement des postulantes et des pensionnaires, arrêt du recrutement des religieuses.

monde assiste à la messe. Après quoi vient la leçon d'écriture (trois quarts d'heure) et le chant. A onze heures prières et examen spirituel.

Après sexte enfants et maîtresses passent au réfectoire. La récréation qui suit le repas de midi peut être l'occasion de quelques petits jeux innocents : osselets, volants par exemple ; mais c'est surtout la possibilité d'un nouvel entretien avec la maîtresse.

Viennent ensuite l'instruction religieuse, le chant d'hymnes en latin ou en français, le travail personnel ; on fait lire les filles qui ne savent pas encore bien lire.

A trois heures et demie, collation pour les petites et les moyennes. A quatre heures les plus grandes vont à vêpres, cependant que les petites sont instruites dans les chambres.

A la fin des vêpres nouveau temps de lecture qui dure jusqu'au moment du souper.

Un temps de récréation suit ce repas ; il dure jusqu'au premier coup de complies (ou jusqu'à sept heures et demie l'été).

Après la prière du soir les filles montent directement dans leurs chambres. Été comme hiver, elles doivent être couchées à huit heures et quart.

L'instruction

Autant qu'il semble permis d'en juger par le *Règlement pour les enfants de Port-Royal*, le programme d'enseignement est fort restreint ; il demeure limité à la lecture, l'écriture, l'arithmétique et les travaux manuels.

Les éducateurs de Port-Royal accordent beaucoup d'importance à la lecture. Chaque jour, à huit heures, la maîtresse fait une lecture expliquée, commentée, d'un texte relatif à l'office du jour ou à la vie d'un saint ¹⁶. Cette lecture doit être bien comprise, car elle va servir de base aux entretiens de toute la journée. Dans l'après-midi une autre lecture est faite par une des grandes élèves, autant que possible en présence de la principale maîtresse qui doit « leur expliquer ce qu'on leur lit et leur parler dessus ». Il est permis (et même recommandé) aux enfants de poser des questions sur ce qu'elles ne comprennent pas, « pourvu que ce soit avec respect et humilité ¹⁷ ». Indépendamment de ces deux lectures générales et de celles qui ont lieu pendant les repas, d'autres lectures sont faites à des moments jugés favorables, travaux manuels par exemple. Mais surtout les éducatrices de Port-Royal demandent aux enfants de faire des lectures personnelles ; dans ce cas, dit le *Règlement*, « nous leur marquons ce qu'elles doivent lire, et il ne leur est pas permis de changer ni d'endroit ni de livres ; car il se rencontre peu de livres où il n'y ait quelque chose à faire passer » ¹⁸. La lecture finie, on reprend le livre. « Car nous ne leur laissons point d'autre livre dans leur particulier que leurs *Heures*, la *Théologie familière*, les *Paroles de notre Seigneur* et un *Psautier* latin et français ¹⁹ ». On remarque dans cette liste l'importance de la *Théologie familière* de Saint-Cyran.

16. *Règlement*, p. 434.

17. *Règlement*, pp. 455, 521, 522.

18. *Règlement*, p. 521.

19. *Règlement*, p. 522.

Les livres dont on se sert pour l'instruction générale, et qui ne demeurent pas dans les mains des enfants, sont : Grenade, la Philothée, Jean Climaque, la *Tradition de l'Église*, les *Lettres* de Saint-Cyran, la *Lettre d'un Père chartreux*, le *Chemin de Perfection* et les *Méditations sur le Pater* de Thérèse d'Avila, des *Lettres* de Jérôme, l'*Aumône chrétienne*, des *Vies des Pères du désert* et d'autres *Vies* de saints et de saintes. D'autres livres, dont le *Règlement* ne dit rien, s'ajoutent à ces livres qui ont pour but de « former une vie chrétienne » et de « les faire avancer de jour en jour dans la perfection »²⁰.

On exerce en particulier les filles qui ne savent pas bien lire, car il est indispensable que toutes les enfants sachent lire correctement. Quant aux toutes petites, ce sont les grandes (essentiellement celles qui ont le dessein de se faire religieuses) qui les enseignent dans une chambre à part, le plus souvent possible dans la journée.

Les éducatrices de Port-Royal accordent une importance particulière à la mémorisation : « Il faut beaucoup exercer la mémoire des enfants, cela leur ouvre l'esprit, les occupe, et les empêche de penser à mal²¹ ». Les filles éduquées à Port-Royal savent donc par cœur « les hymnes en français qui sont dans les Heures, et puis toutes les latines du Bréviaire ; et quand elles sont venues jeunes au monastère, il y en a beaucoup qui apprennent leur psautier entier ». Il faut ajouter à ces textes de petits ouvrages de Saint-Cyran : la *Théologie familière*, l'*Exercice de la sainte messe*, le *Traité de la confirmation*. Chaque dimanche on consacre trois quarts d'heure à la mémorisation et à la récitation de ces textes²².

À l'écriture on consacre trois quarts d'heure par jour. Toutes les filles sont dans un même lieu ; elles travaillent en silence. Les plus petites recopient simplement leur exemple ; les plus avancées copient quelques passages d'auteurs, passages judicieusement choisis bien entendu. En principe « il ne leur est point permis de se montrer l'une à l'autre leurs papiers ». Mais avec la permission de leur maîtresse, elles peuvent s'écrire l'une à l'autre des lettres, des billets, des sentences, à condition toutefois que cette correspondance passe par les mains de l'éducatrice²³.

Outre la lecture et l'écriture, les filles éduquées à Port-Royal apprennent l'arithmétique. Cet enseignement a lieu le dimanche. De 13 à 14 heures les plus grandes sont enseignées par les maîtresses ; de 14 heures à 14 heures 30 les plus grandes enseignent les plus petites²⁴.

Les travaux manuels ne sont pas négligés ; on accoutume les jeunes filles à aimer leur ouvrage et à porter partout avec elles de quoi travailler ; en aucun cas il ne faut perdre son temps.

Ce programme de travail paraît bien modeste, surtout si on le compare aux ambitions manifestées par les maîtres des Petites Écoles. Mais pour

20. *Règlement*, pp. 520-521.

21. *Règlement*, p. 379.

22. *Règlement*, p. 475.

23. *Règlement*, pp. 439-440.

24. *Règlement*, pp. 475-476.

l'époque il n'est pas négligeable ; il s'agit, comme le dit Racine, de rendre ces filles « également capables d'être un jour ou de parfaites religieuses ou d'excellentes mères de famille »²⁵ ; on les élève donc dans la piété, en leur formant l'esprit et la raison.

III. — LES PRINCIPES FONDAMENTAUX DE L'ÉDUCATION

L'éducation donnée aux filles élevées à Port-Royal des Champs s'appuie sur quelques principes fondamentaux, qui sont au demeurant très proches de ceux des Petites Écoles : éducation théocentrique et christocentrique, univers d'amour et de tendresse, univers clos et surveillé, univers sanctifiant.

Éducation théocentrique et christologique

Dans sa lettre d'envoi à Antoine Singlin (15 avril 1657) du *Règlement pour les enfants*, Jacqueline dit à son directeur spirituel combien le seul fait de savoir que « Dieu fera tout » est créateur de calme et de sérénité. Quand la Mère Angélique lui confie en 1653 le soin d'éduquer les petites filles, Jacqueline se sent « peu de lumière pour un emploi si difficile »²⁶. La Mère Angélique écarte ses craintes en quelques mots : il ne faut se mettre en peine de rien en cette affaire, car « Dieu fera tout ». En Dieu se trouve l'origine, le moyen et la finalité de l'éducation chrétienne. Comme l'écrit l'apôtre Paul : « C'est de Lui, par Lui et pour Lui que sont toutes choses » (*Romains XI, 36*).

Jacqueline ne se fait aucune illusion sur ses propres capacités intellectuelles ou spirituelles ; dans sa lettre à Singlin elle évoque son inquiétude, son trouble, son découragement ; mais elle sait que l'éducation chrétienne c'est d'abord l'œuvre du Dieu d'amour qui s'est incarné en Jésus-Christ. « La grâce de Dieu, source de salut pour tous les hommes » (*Tite II, 11*) a été manifestée. Dès lors l'éducateur chrétien ne se fie ni à ses talents, ni à des recettes pédagogiques (même d'origine biblique), ni aux possibilités de l'enfant ou de la société : il remet les enfants dont il a la charge à ce Dieu qui fera tout. Le monde à deux dimensions, où l'éducation se veut essentiellement action de l'homme sur l'homme, fait place à cette situation nouvelle où l'éducateur et l'éduqué se placent ensemble dans la grâce de ce Dieu vivant qui « enseigne à renoncer à l'impiété et aux passions du monde, et à vivre dans le siècle présent selon la sagesse, la justice, la piété » (*Tite II, 12*).

Dans le *Règlement pour les enfants*, Jacqueline ne développe pas ces idées fondamentales et n'y revient guère. Ce n'est pas son propos. Mais cet

25. Jean Racine, *Œuvres complètes*, éd. Picard, Paris, Gallimard, Bibl. de la Pléiade, 2 volumes, 1950 et 1960, t. II, pp. 58-59.

26. *Règlement*, pp. 423-424.

aspect théocentrique et christocentrique de l'éducation imprègne tout son texte.

Il convient cependant d'ajouter que dans une maison « consacrée à la Sainte Vierge » et qui se « nomme Notre-Dame de Port-Royal », les enfants sont exhortés à « prendre la Sainte Vierge pour leur mère et médiatrice dans tous leurs besoins et dans toutes les difficultés qui pourraient leur arriver » ; elle « leur doit servir de modèle dans la prière, l'humilité, le silence, la modestie, le travail et enfin dans toutes leurs actions »²⁷.

Comme Saint-Cyran, Jacqueline se réfère au baptême et à la pénitence qui donnent lumière, santé spirituelle, cœur nouveau, à celui qui vit de la grâce ; elle fait voir aux enfants « combien les chrétiens sont obligés de conserver l'innocence de leur baptême, et la difficulté de la réparer quand ils l'ont perdue »²⁸.

Il s'agit d'un combat qui dure toute la vie, mais qui se révèle spécialement important dans l'enfance. Si Dieu est premier en pédagogie il n'annihile jamais l'effort humain. Les recherches pédagogiques de Jacqueline (comme de tous les éducateurs de Port-Royal) attestent le sérieux de cette volonté de se servir de toutes les responsabilités humaines pour mieux servir Dieu.

Mais ce combat de la foi, c'est surtout le combat de la prière. Lancelot rappelle à cet égard ce que disait Saint-Cyran : « Il réduisait ordinairement ce qu'il fallait faire auprès des enfants à ces trois choses : parler peu, beaucoup tolérer, et prier encore »²⁹. L'éducateur est plus un orant qu'un orateur. Justifiant l'esprit dans lequel les maîtresses doivent s'occuper des enfants, Jacqueline met en relief ce « regard » vers Dieu qui lui paraît fondamental : « Je crois donc que pour servir utilement les enfants, nous ne devons jamais leur parler ni agir pour leur bien sans regarder Dieu et lui demander sa sainte grâce »³⁰. L'éducatrice ne prie jamais trop ; elle doit véritablement crier à Dieu qui lui confie des « âmes innocentes » dont elle est responsable : « Nous devons toujours regarder ces petites âmes comme de sacrés dépôts qu'il nous a confiés, et dont il nous fera rendre compte. C'est pourquoi il faut moins parler à elles qu'à Dieu pour elles »³¹. Écho direct de Saint-Cyran et, par-delà les siècles, d'Augustin : « Bien des choses à dire, il est vrai, mais plus pour lui à Dieu qu'à lui de Dieu »³².

Un univers d'amour et de tendresse

« Nous devons avoir beaucoup de charité et de tendresse³³ » pour les

27. *Règlement*, pp. 518-519.

28. *Règlement*, p. 452.

29. Claude Lancelot, *Mémoires touchant la Vie de Monsieur de Saint-Cyran*, Cologne, 1738, 2 volumes, t. II, p. 334.

30. *Règlement*, p. 478.

31. *Règlement*, p. 484.

32. « Magisque pro illo ad Deum, quam illi de Deo multa dicenda » (Augustin, *De Catechizandis Rudibus*, XIII, 18).

33. *Règlement*, p. 478.

enfants dont nous sommes responsables, dit Jacqueline Pascal. La charité dont elle parle ici doit être comprise dans le sens où l'apôtre Paul en parle dans l'hymne à l'amour de la *Première lettre aux Corinthiens* XIII. L'apôtre dit qu'il n'est rien s'il n'a pas cet amour-charité (en grec *agapê*), et Jacqueline sait bien que sans cet amour-charité toute éducation chrétienne est vaine.

Elle parle de tendresse, dans une double perspective. D'une part l'éducatrice doit aimer tendrement les enfants dont elle est responsable. D'autre part Jacqueline sait la difficulté de faire vivre à des enfants une vie rigoureuse et tendue ; d'où l'idée d'une nécessaire compensation affective, du moins pour les enfants en difficulté : « Il se peut faire, et que tous les enfants ne soient pas capables d'un si grand silence et d'une vie si tendue sans tomber dans l'abattement et dans l'ennui, ce qu'il faut éviter sur toutes choses, et que les maîtresses ne puissent pas les entretenir dans une si exacte discipline, en gagnant en même temps leur affection et leur cœur, ce qui est tout à fait nécessaire pour réussir dans leur éducation »³⁴. Jacqueline voit clairement la nécessité d'équilibrer une rigueur qui ne rebute pas et une douceur qui n'amollit pas.

Un univers clos

L'éducation des filles telle que la vit Jacqueline se situe dans un cadre conventuel. Les religieuses de Port-Royal, comme beaucoup d'autres religieuses, ont comme pensionnaires des petites filles ou des jeunes filles qui se destinent soit à la vie religieuse, soit à la vie du monde. Toutes ces filles sont internes, bien entendu.

L'éducation des filles confiées à Port-Royal s'effectue donc dans le cadre même de la vie des religieuses, parallèlement à la vie de la communauté. Que ces filles, jeunes ou moins jeunes, se destinent au monde ou à la vie religieuse, cela n'a pas d'importance. Elles connaissent le même style d'éducation. Il s'agit de les écarter du monde, comme cela se fait alors très souvent, mais avec la volonté de les préserver de cette communication avec le monde dont Saint-Cyran disait qu'elle « communiquait un air contagieux qui ne faisait pas moins de tort aux âmes que la peste en fait aux corps »³⁵. Il s'agit donc d'un lieu éducatif préservé des miasmes du monde, comme un univers clos susceptible de garder les enfants à l'abri d'un monde de mort. Il n'y eut jamais, dit Jean Racine, « d'asile où l'innocence et la pureté fussent plus à couvert de l'air contagieux du monde »³⁶.

Un univers surveillé

Les filles ne sont jamais laissées seules : « Il faut veiller parfaitement les enfants, ne les laissant jamais seules en quelque lieu que ce soit, saines ni malades³⁷ ». D'où l'organisation d'une surveillance continue : dans les

34. *Règlement*, p. 422.

35. Cf. Lancelot, *Mémoires*, t. II, pp. 337-340.

36. Racine, *op. cit.*, t. II, p. 58.

37. *Règlement*, p. 486.

chambres, au travail, au réfectoire, en récréation, à la chapelle, au parloir. Et ce pour chaque enfant autant que pour chaque groupe d'enfants. Ce qui suppose un nombre important d'éducatrices, et d'éducatrices toujours disponibles, toujours sur le qui-vive : « Il est de telle importance de garder toujours les enfants, que nous devons préférer cette obligation à toutes les autres ³⁸ », y compris à la présence à l'office.

Quand il faut se déplacer dans le monastère (et cela doit se produire le moins souvent possible), les enfants sont « en rang, comme à la procession [...] et on prend garde de ne pas mettre ensemble celles que l'on juge se pouvoir parler. Elles sont toujours accompagnées partout. Elles ne vont d'ordinaire jamais seules parmi le monastère, et encore moins deux ou trois ensembles ³⁹ ».

Un univers sanctifiant

Alors que les maîtres des Petites Écoles de Port-Royal voulaient apprendre à leurs enfants tout ce qui peut « servir à les avancer dans la vertu et les sciences ⁴⁰ », les religieuses mettent surtout l'accent sur la vertu. L'instruction se résume à apprendre à lire, écrire, compter ; ce qui est déjà beaucoup pour l'époque, mais bien peu par rapport au programme des Petites Écoles.

Les enfants confiées aux religieuses doivent être « tout à Dieu » et « le servir en vérité et en simplicité, sans vouloir avoir aucune réserve pour lui ⁴¹ ». D'où une série de pistes à suivre : bien faire ce qui est fait en commun, accepter de souffrir pour l'amour de Dieu, veiller au mouvement du cœur et à la pureté des intentions, s'examiner sans complaisance, être docile, s'appliquer sans honte à faire le bien, trouver en Dieu seul les forces pour le combat, s'accoutumer à la pénitence et à l'humiliation, faire plutôt que désirer de faire, vivre les engagements du baptême. Bien entendu les religieuses doivent témoigner du « bonheur d'une bonne religieuse qui vit vraiment selon sa vocation » ; il est bon qu'elles fassent entendre aux enfants que « la vie religieuse n'est point une charge, mais un des plus grands dons de Dieu, et un soulagement pour ceux qui veulent vivre en observant les vœux du baptême ⁴² ». La vie chrétienne se trouve par excellence dans l'état religieux ; celles des enfants qui songent à devenir religieuses en sont convaincues ; les autres doivent être dans le monde prudentes et vertueuses, en sachant que « peu de personnes se sauvent dans le monde ⁴³ ».

38. *Règlement*, p. 479.

39. *Règlement*, pp. 436-437.

40. *Supplément au nécrologe*, p. 52.

41. *Règlement*, p. 490.

42. *Règlement*, pp. 489-495.

43. *Règlement*, p. 494.

Évoquant la vie de Jacqueline, Besoigne n'hésite pas à exprimer son admiration : « Lorsqu'elle était dans le monde on la regardait comme un prodige d'esprit [...] Depuis qu'elle était entrée en religion, ses éminentes vertus égalaient la sublimité de ses talents : c'était une religieuse parfaite en tout genre »⁴⁴.

Au-delà d'un genre littéraire qui conduit souvent à une certaine emphase, Besoigne insiste lucidement à la fois sur les talents et sur la vertu de la sœur Sainte-Euphémie. Mais tant de qualités auraient pu demeurer comme ce talent enfoui dont parle l'évangile dans une parabole célèbre (*Matthieu* XXV, 14-30). Les responsables de Port-Royal, en confiant à Jacqueline Pascal des charges importantes dans le monastère, en particulier la responsabilité de la formation des filles et des novices, ont permis à la jeune femme de faire fructifier les « talents » que Dieu lui avait accordés. Riche de bonté, de simplicité, d'égalité d'humeur, d'intelligence, de bon sens, d'intérêt pour les autres, Jacqueline était en même temps ferme, persévérante, et souvent passionnée. Dans la foi, mais aussi avec amour et espérance, elle s'est donnée totalement à un ministère d'éducation chrétienne à la fois difficile, exigeant et passionnant. Il est malaisé d'en mesurer les fruits. Mais l'hommage rendu par Racine à l'excellente éducation que l'on donnait au monastère de Port-Royal vaut pour Jacqueline Pascal, comme pour toutes celles qui ont été chargées de cette éducation :

Une des choses qui rendait cette maison plus recommandable, et qui peut-être aussi lui a attiré plus de jalousie, c'est l'excellente éducation qu'on y donnait à la jeunesse. Il n'y eut jamais d'asile où l'innocence et la pureté fussent plus à couvert de l'air contagieux du siècle, ni d'école où les vérités du christianisme fussent plus solidement enseignées. Les leçons de piété qu'on y donnait aux jeunes filles faisaient d'autant plus d'impression sur leur esprit, qu'elles les voyaient appuyées, non seulement de l'exemple de leurs maîtresses, mais encore de l'exemple de toute une grande communauté, uniquement occupée à louer et à servir Dieu. Mais on ne se contentait pas de les élever à la piété, on prenait aussi un très grand soin de leur former l'esprit et la raison ; et on travaillait à les rendre également capables d'être un jour ou de parfaites religieuses, ou d'excellentes mères de familles⁴⁵.

Dans sa *Satire X*, relative aux femmes, Boileau rend hommage à cette épouse

[...] sans tache en sa conduite,
Aux vertus, m'a-t-on dit, dans Port-Royal
instruite⁴⁶.

44. Jérôme Besoigne, *Histoire de l'abbaye de Port-Royal*, Cologne, 1752-1753, 6 volumes, t. I, p. 432 — Cf. t. I, pp. 353-356 et 432-434.

45. Racine, *op. cit.*, t. II, pp. 58-59.

46. Boileau, *Œuvres complètes*, Paris, 1966, p. 66.

Juste hommage rendu à des éducatrices qui ont su être des « collaboratrices de Dieu » au sens où l'apôtre Paul en parle (*I Corinthiens* III, 5-9) ; d'une part elles ont mis toute leur confiance en la grâce de Dieu, d'autre part elles ont œuvré avec intelligence, persévérance, passion (aux divers sens du mot).

Évoquant l'œuvre pédagogique des Petites Écoles de Port-Royal, Racine écrit que l'une des raisons de leur succès tient au fait que les maîtres de ces Écoles « n'étaient pas des hommes ordinaires »⁴⁷. De leur côté les filles élevées à Port-Royal ont eu le privilège d'avoir pour éducatrices des femmes consacrées, dont plusieurs étaient de valeur exceptionnelle. Et Jacqueline Pascal était de celles-là.

47. Racine, *op. cit.*, t. II, p. 66.